



# Fiche d'information précontractuelle Elancio 2023 T2

## Offre Orange Bank avec Groupama Applicable au 1er Avril 2023

### Sommaire

1. Identité et coordonnées d'Orange Bank.....	2
2. Elancio T2 2023 : présentation et conditions.....	2
2.1. Caractéristiques du produit, modalités de fonctionnement.....	2
2.2. Modalités de conclusion du contrat.....	3
2.3. Lieu et date de signature du contrat.....	3
2.3. Tarification.....	3
2.4. Rémunération du compte.....	4
2.5. Risques particuliers.....	4
3. Informations générales et réglementaires.....	4
3.1. Droit de rétractation.....	4
3.2. Langue et droit applicables.....	5
3.3. Loi applicable et juridiction compétente.....	5
3.4. Durée du contrat - Droit de résiliation - Pénalités éventuelles.....	5
3.5. Traitement des réclamations et médiation.....	5
3.6. Protection des données personnelles.....	6
3.7. Fonds de garantie.....	6
3.8. Durée de validité des informations communiquées.....	6

# 1. Identité et coordonnées d'Orange Bank

**Dénomination sociale** : Orange Bank

**Activité principale** : société anonyme, agréée en tant qu'établissement de crédit

**Adresse du siège social** : Orange Bank – 67 rue Robespierre – 93107 MONTREUIL CEDEX

**Adresse du Service Clientèle** : Orange Bank – TSA 10948 92896 NANTERRE CEDEX 9

**Numéro de téléphone** : 01 43 60 01 52 du lundi au samedi de 8h à 20h (appel non surtaxé – coût selon opérateur – horaires en France métropolitaine).

**Site internet** : [orangebank.fr](http://orangebank.fr)

**Adresse électronique** : [information@contact.orangebank.fr](mailto:information@contact.orangebank.fr)

**Enregistrement** : Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 572 043 800

**Autorité de contrôle** :

- Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 9

## 2. Elancio 2023 T2 : présentation et conditions

### 2.1. Caractéristiques du produit, modalités de fonctionnement

Le Compte à Taux Progressif dénommé Elancio T2 2023 est un compte bancaire rémunéré. La souscription est ouverte jusqu'au 30 juin 2023. Il est souscrit pour une durée indéterminée.

#### Conditions d'ouverture

- Toute personne physique majeure capable,
- Le compte peut être ouvert uniquement sous forme de compte individuel,
- L'ouverture du compte doit nécessairement être accompagnée d'un premier versement d'un montant minimum 10 000 (dix mille) euros.

#### Conditions de fonctionnement

- Un montant de 500 (cinq cents) euros est requis au crédit du compte pour éviter qu'il ne soit clôturé,
- Le montant des sommes enregistrées au crédit ne peut à aucun moment dépasser le plafond maximum de 1 000 000 (un million) d'euros. Par exception, ce plafond pourra toutefois être dépassé par l'écriture annuelle de capitalisation des intérêts.

#### Les opérations possibles sont les suivantes

- Au crédit du compte
  - Virement(s) ponctuel(s) interne(s) ou externe(s) en provenance d'un compte du titulaire ou d'un tiers,
  - Remise(s) de chèque(s) bancaire(s) ou postal(aux) émis à l'ordre du titulaire et endossé(s) par le titulaire. Le montant de la remise est porté au crédit d'ÉLANCIO à l'issue du délai de traitement et sous réserve d'encaissement.

Les opérations au crédit d'ÉLANCIO 2023 T2 pourront être effectuées jusqu'au 30 juin 2023 inclus. Après cette date, aucune opération ne pourra plus être portée au crédit d'ÉLANCIO 2023 T2.

- Au débit du compte
  - Virement(s) interne(s) ou externe(s), par ordre exprès, au crédit d'un compte bancaire du titulaire.

### **Relevés de compte**

Orange Bank met gratuitement à votre disposition, sous format électronique ou papier, un relevé de compte mensuel si le compte ELANCIO T2 2023 a enregistré des opérations au cours du mois de référence et a minima une fois par an en début d'année.

## **2.2. Modalités de conclusion du contrat**

### **2.2.1 Souscription par l'intermédiaire du conseiller Groupama**

Si l'offre vous convient, vous devez l'accepter en nous retournant le formulaire de souscription dûment rempli et signé. Vous pouvez demander l'exécution immédiate du contrat sans attendre l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

### **2.2.3 Souscription par l'intermédiaire du centre de relation clientèle ORANGE BANK par téléphone**

Si l'offre vous convient, vous devez l'accepter en nous retournant le formulaire de souscription dûment rempli et signé. Vous pouvez demander l'exécution immédiate du contrat sans attendre l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

### **2.2.4 Modalité de conservation de votre accord**

Votre accord à la conclusion du contrat, notamment en cas de conclusion par l'intermédiaire de notre centre de relation clientèle, est enregistré et archivé sur des environnements de stockage sécurisés et inaltérables. Vous autorisez donc ces enregistrements qui pourront être utilisés en cas de litige.

Les conversations téléphoniques seront conservées pendant 2 ans. Dans une démarche qualité, nous pouvons également réécouter ces enregistrements durant une période de 6 mois.

## **2.3. Lieu et date de signature du contrat**

A distance ou dans une agence Groupama – Le jour de la souscription

## **2.3. Tarification**

L'ouverture, la clôture et le fonctionnement sont gratuits.

## 2.4. Rémunération du compte

Les taux d'intérêts bruts s'appliquent aux sommes déposées sur le compte ELANCIO T2 2023 pour chaque période courue. Ce sont des taux garantis et progressifs <sup>(1)</sup> :

Période	2023	2024
Taux progressif <sup>(2)</sup>	2,50%	3,50%

Le calcul des intérêts débutera à compter de la mise en place du Compte ELANCIO et au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2024. A l'issue de cette date, le taux des intérêts sera déterminé par Orange Bank selon les conditions du marché. Le titulaire du compte sera informé de ce taux par tout moyen selon les modalités visées à l'article 5 des conditions générales (relevés de compte, internet...).

Le calcul des intérêts est effectué au jour le jour sur le solde comptable du compte (différence entre les versements et les retraits) sur une base annuelle. Ces intérêts seront capitalisés annuellement le 31 décembre de chaque année et portés au crédit du compte ELANCIO T2 2023 les premiers jours du mois de janvier suivant.

En cas de clôture du compte, les intérêts de l'année en cours, calculés au jour le jour, seront versés lors de la clôture.

(1) Hors capitalisation des intérêts. (2) Soit un taux de rendement actuariel annuel brut de 3,10 % pour un versement au 1<sup>er</sup> mai 2023 sans retrait des sommes jusqu'au 31 décembre 2024.

### Fiscalité<sup>(\*)</sup> :

Les intérêts sont soumis Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) ou sur option au barème progressif de l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux.

\*Fiscalité en vigueur au 01/04/2023, susceptible de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics

## 2.5. Risques particuliers

Un montant minimum de 500 € est requis au crédit du compte pour éviter qu'il ne soit clôturé.

## 3. Informations générales et réglementaires

### 3.1. Droit de rétractation

Conformément aux articles L. 341-16 du Code monétaire et financier et L. 222-7 du Code de la consommation, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours\* à compter de la date de réception de la documentation précontractuelle et contractuelle. Pas besoin d'en justifier la raison et vous ne supportez pas de pénalités. Pour exercer ce droit, vous devez nous l'indiquer par écrit en lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse Orange Bank – TSA 10948 92896 NANTERRE CEDEX 9. Vous pouvez notamment le faire depuis votre espace client.

Vous pouvez demander l'exécution immédiate du contrat sans attendre l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

\* 14 jours calendaires révolus. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il sera prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant.

### **3.2. Langue et droit applicables**

Nous utiliserons la langue française dans nos relations précontractuelles et contractuelles. Le contrat est soumis au droit français.

### **3.3. Loi applicable et juridiction compétente**

La loi applicable aux relations précontractuelles et contractuelles est la loi française. Le contrat ne comporte pas de clause attributive de juridiction.

### **3.4. Durée du contrat - Droit de résiliation - Pénalités éventuelles**

Le contrat est à durée indéterminée.

Le titulaire ou le cas échéant le représentant légal peut à tout moment clôturer le compte.

Le Compte ELANCIO peut également être clôturé par Orange Bank en respectant un préavis de 2 mois, ou d'office dans deux cas :

- en cas de comportement gravement répréhensible du client
- lorsque le solde du compte est inférieur à 500 €

### **3.5. Traitement des réclamations et médiation**

Insatisfait ? Contactez-nous et, au besoin, faites une réclamation

Nous avons le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible.

Toutefois, si vous avez un motif d'insatisfaction, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous ferons tout notre possible pour satisfaire à votre demande.

**Etape 1 : votre premier interlocuteur est votre conseiller virtuel**, votre conseiller virtuel disponible 24h/24 et 7j/7. Contactez-le sur le chat de votre appli Orange Bank ou à partir d'orangebank.fr. Il saura répondre à la plupart de vos questions. Sinon, il vous met en relation avec un expert Orange Bank. Vous pouvez aussi contacter un expert, du lundi au samedi de 8h à 20h, au 01 43 60 01 52 (Appel non surtaxé - coût selon opérateur – horaires en France métropolitaine).

Si vous êtes client, vous avez aussi la possibilité de déposer une réclamation directement depuis votre espace client, rubrique « mes demandes ».

Si vous n'êtes pas encore client, envoyez-nous un email à : [information@contact.orangebank.fr](mailto:information@contact.orangebank.fr)

Nous nous engageons à accuser réception de votre demande dans les 5 jours ouvrés et à vous répondre dans les 20 jours ouvrés.

**Etape 2 : si la solution apportée ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Réclamations** en remplissant le formulaire depuis votre espace client sécurisé ou en adressant un courrier à Orange Bank – Service réclamations TSA 10948 92896 NANTERRE CEDEX 9.

Nous nous engageons à accuser réception de votre demande dans les 5 jours ouvrés et à vous répondre dans les 20 jours ouvrés. Exceptionnellement, si une réponse ne peut vous être donnée dans ce délai pour des raisons qui échapperaient à notre contrôle, nous vous préviendrons.

### **Etape 3 : en dernier recours, le Médiateur :**

Vous pouvez saisir le médiateur auprès de la Fédération bancaire française 2 mois après l'envoi d'une première réclamation écrite.

Vous pouvez également le saisir sans délai après une réponse définitive du Service Réclamations d'Orange Bank:

-par internet sur le site [www.lemediateur.fbf.fr](http://www.lemediateur.fbf.fr) ou

-par courrier : Le médiateur – CS151 – 75422 Paris cedex 9.

Ces recours s'effectuent sans préjudice des autres voies d'actions légales.

Les conditions générales de la médiation auprès de la FBF sont disponibles sur le site Internet [orangebank.fr](http://orangebank.fr) ou sur simple demande auprès du Service Clientèle.

## **3.6. Protection des données personnelles**

Nous vous recommandons de consulter notre [politique de protection des données personnelles](#) disponible sur notre site internet qui vous informera sur les conditions dans lesquelles Orange Bank s'engage à utiliser les données collectées pour vous fournir les produits et services que vous pourriez souscrire. Pour toute information complémentaire sur les traitements mis en œuvre par Orange Bank ou pour exercer vos droits sur vos données personnelles (accès, effacement, opposition, portabilité, limitation...) vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des données par voie électronique à [dpo@orangebank.com](mailto:dpo@orangebank.com) ou par courrier postal à Délégué à la protection des données d'Orange Bank - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex.

## **3.7. Fonds de garantie**

Orange Bank est adhérente au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution - FGDR - (garanties des dépôts, des cautions et des investisseurs).

Le formulaire joint en annexe I des Conditions Générales Banque Au Quotidien fournit des informations générales sur la protection des dépôts. En outre, une plaquette d'information est disponible sur le site internet du FGDR ([www.garantiedesdepots.com](http://www.garantiedesdepots.com)), sur celui d'Orange Bank ([www.gbanque.com](http://www.gbanque.com)) ou auprès de votre Conseiller.

## **3.8. Durée de validité des informations communiquées**

Informations valables au 01/04/2023, susceptibles de modifications à l'initiative d'Orange Bank et des Pouvoirs publics.

Les produits et services bancaires peuvent être commercialisés par des entreprises du groupe Groupama agissant en qualité d'intermédiaires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank. Orange Bank - S.A. au capital de 800 775 712 € - 67, rue Robespierre - 93107 Montreuil cedex - 572 043 800 RCS Bobigny. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 006 369.